

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1497

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Dunkerque

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1497**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Dunkerque

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte de la cession

Par arrêté n° 2021-12-13-R-0885 du 13 décembre 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 2 lots de copropriété, situés 5 rue de Dunkerque à Meyzieu, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit :

- du lot de copropriété n° 678, correspondant à une cave portant le n° 3, ainsi que des 3/100 000 des parties communes attachées à ce lot,
- du lot de copropriété n° 699, correspondant à un appartement T4 dénommé AD2 au 2^{ème} étage droite, d'une surface utile de 66,94 m², ainsi que des 59/100 000 des parties communes attachées à ce lot,
- le tout correspondant à 62/100 000 des parties communes, cadastré CR 202, d'une superficie de 2 406 m², dans un immeuble en copropriété situé 5 rue de Dunkerque à Meyzieu.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour un montant de 80 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de l'OPH Lyon Métropole habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile de 66,94 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Ville de Meyzieu qui en compte 21,08 %.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH Lyon Métropole habitat, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 80 000 €, conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

L'OPH Lyon Métropole habitat a la jouissance anticipée du bien depuis le 21 février 2022, date de l'acquisition et de l'entrée en jouissance par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 30 novembre 2021 joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 80 000 €, à l'OPH Lyon Métropole habitat, des 2 lots de copropriété n° 678 et 699 cédés libres de toute occupation, dans un ensemble immobilier situé 5 rue de Dunkerque à Meyzieu, cadastré CR 202, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 80 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 458200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282868-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
